Numéro 03 ~ 13 F O R C E O U V R I È R E Février 2013

Groupe AXA

Les Brèves du

SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

SPÉCIAL INSTANCES

DOSSIER PFAC : La Direction donne gain de cause à Force Ouvrière !

Sur ce dossier, sur lequel nous nous sommes largement exprimés, Force Ouvrière vient d'obtenir de la part de la Direction, au titre de la reconstitution de la rémunération, que tous les salariés concernés voient le minimum AXA de la classe de rattachement, complété par la prime d'expérience recalculée.

Ainsi, aucune rémunération ne sera inférieure à un total égal au plancher de la Rémunération minimale Annuelle de la classe de rattachement (Classe. 3 ou Classe. 4) plus le montant de la prime d'expérience correspondante.

Il s'agit en fait d'un rappel, puisque nous avions fait condamner l'employeur sur ce point en 2006. **Tout le monde l'avait oublié… Sauf FO !**

Des minima AXA pour les Commerciaux, c'est ce que FO demande à la Direction.

Ainsi, FO, après que le Président d'AXA France ait fait l'apologie de l'égalité des droits lors de la traditionnelle séance de voeux, a demandé au titre du respect de l'harmonie des principes, que les commerciaux disposent des mêmes droits que leurs collègues administratifs en instaurant, notamment, des salaires minima AXA (supérieurs à ceux de Branche) pour les commerciaux, comme cela est le cas pour le PA.

Le président peu à l'aise, a rétorqué que la réponse à notre demande (qui n'a été soutenue par aucun autre syndicat) a été apportée lors de la dernière NAO. Autrement dit, l'accord donné par la CGC et l'UNSA, en acceptant de parapher les mesures dictées par l'employeur, a été fatal à cette demande !

Les commerciaux apprécieront !

À noter que la mise en place de ces minima d'Entreprise auraient pu, d'une part constituer un palier pour aboutir aux revendications FO en termes de fixes **et surtout assurer à tous,** le versement des primes d'ancienneté d'autre part. Pour autant, rien est perdu, nous devons persévérer dans ce but.

ACCORD PRÉVOYANCE : Après avoir obtenu la Subrogation pour les commerciaux, FO demande la suppression des franchises en cas d'arrêt maladie !

En 2001, au nom de la solidarité, AXA obtenait de ses fidèles alliés, l'accord pour la mise en place de contrats… Spécifiques à chaque population (PA/PC/Retraités).

Par ce biais et bien que le préambule de l'accord précise *: « Les parties confirment leur volonté d'instaurer un niveau de garantie prévoyance et frais de santé équivalent pour l'ensemble des salariés »*, les signataires (CGC/CFDT/CFTC sur AXA France) acceptaient, que pour des mêmes « garanties », un commercial (marié) par exemple devait s'acquitter d'un taux de cotisation à sa charge deux fois supérieur à celui d'un salarié administratif (marié lui aussi), avec en prime une franchise en cas d'arrêt de travail pour maladie de 11 jours (7 aujourd'hui) et sans subrogation à l'époque (les signataires acceptant ce principe).

La solidarité, l'égalité, comme nous pouvons le constater, prenaient alors les traits d'une copie fort infidèle aux principes pourtant énoncés... Une fois de plus !

C'est pourquoi, Force Ouvrière, avec des arguments solides et implacables, a démontré à la Direction que cette situation n'avait pas lieu d'être et qu'elle était tout aussi infondée qu'injuste.

Soutenue cette fois par la CGT et l'UNSA, l**a Direction s'est dite d'accord pour reconsidérer cette situation** que nous avons qualifiée de discriminatoire. **Il s'agit, si cela était confirmé, d'un pas important vers l'égalité... Réelle**, au moins dans ce domaine.

Un représentant de la CFDT, s'est alors, vite empressé de préciser que cette négociation devrait alors se tenir au niveau de la RSG (FO n'est pas présent dans ce périmètre de négociation), pour éviter notre présence. Petit, vraiment petit !
Ce qui compte, désormais, c'est que tout soit mis en oeuvre pour arriver à la suppression des franchises. FO, comme toujours, maintiendra le cap de ses revendications. AGIR, AGIR, SANS FAIBLIR !

OCCUPATION DU DOMICILE À DES FINS PROFESSIONNELLES... LA COUR DE CASSATION A TRANCHÉ !

Désormais, les choses sont claires, par un arrêt rendu le 12 décembre 2012 la chambre sociale de la cour de cassation a tranché.

En effet, dès lors qu'un local professionnel n'est pas mis à disposition du salarié, celui-ci peut prétendre à une indemnité au titre de l'occupation de son domicile à des fins professionnelles.

Nous le savons, de nombreux commerciaux d'AXA, voire la plupart, dédient une surface de leur domicile personnel, dans le cadre de leur activité professionnelle. De fait, nous sommes totalement concernés par cette décision de justice.

C'est pourquoi, Force Ouvrière, qui défendait depuis des lustres cette position, s'est appuyé sur cette décision, pour demander, par courrier (voir notre brève 01-2013), l'ouverture dans les meilleurs délais d'une négociation, afin d'obtenir une indemnité substantielle au bénéfice des commerciaux.

Une Direction socialement responsable, ne devrait donc pas tarder, à saisir toute la portée de cette situation nouvelle. Bien entendu, nous reviendrons vers vous dès que nous disposerons d'un retour de la Direction.

NOUVELLE IDENTITÉ DU RÉSEAU : MARCHE ARRIÈRE TOUTE !

Nous avons appris, récemment, que la Direction entendait donner au RCS une nouvelle identité en le dotant, notamment d'un nouveau nom.

Comme nous pouvions le présager, ce changement d'intitulé, ne serait que la partie visible de l'iceberg.

Les changements en prévision sont d'une tout autre portée et d'une tout autre nature. En effet, il s'agit selon un document remis par la Direction, lors d'une commission de concertation, d'un projet plus global qui reposerait sur 3 axes :

- ★ **Fédérer les équipes autour d'un plan de transformation,**
- ★ **Valoriser l'image du réseau auprès des clients et des candidats potentiels,**
- ★ **Exprimer la proposition de la valeur et ancrer la protection au coeur de cette proposition de valeur.**

Un plan, ou projet de transformation est donc bien en cours. Les Instances de Représentation du Personnel de l'Entreprise en ont-t-elles été informées ? Non ! Devraient-t-elles l'être ? Oui !

Ce plan de transformation aux contours encore très opaques sera-t-il indolore pour le réseau et ses salariés ? Assurément non !

Dans ce cadre, la Direction entend par exemple, faire adopter aux commerciaux du RCS une charte.

Cette charte serait constituée... D'engagements unilatéraux des commerciaux, où nous devrions : Porter et partager les valeurs d'AXA... Rien que cela ! Valeurs qui constituent le fameux acronyme **P.R.I.E.R** !

Que se passera-t-il si le commercial ne respecte pas cette charte ? Il sera P.R.I.E.R, d'aller voir ailleurs ?

Le commercial devra en outre, assurer une présence engagée à l'égard de ses clients, il devra délivrer un conseil adapté (un nouveau contrat en P.P exclusivement en U.C permettra-t-il d'offrir un conseil adapté ?) tout en étant contraint, en permanence, (c'est le terme utilisé) d'être à l'écoute des clients.

Quelles seraient les contre-parties d'un tel contrat léonin ? Aucune !

Quels sont les risques encourus pour le commercial en cas d'infraction à la Charte ? Une mise en danger certaine de son maintien en poste à travers l'insuffisance professionnelle !

Charte de service... Suite : Eh garçon, une charte de Service SVP !

Mais quelle mouche a piqué l'Entreprise en ce début d'année. Les chartes prolifèrent comme le chardon sur un sol peu entretenu.

Mais dans le monde des chartes, AXA détient ce petit supplément d'âme qui doit entraîner les « engagés » sur le chemin des valeurs d'AXA paré de son sacro-saint Acronyme... P.R.I.E.R. Il ne manque, pour cette opération de pure communication, que la bande musicale de canon de Pachelbel pour apporter à la pieuse entreprise, l'icône d'Or de la... Fumisterie.

Cet engagement aux dorures plagiaires serait, à en croire les VRP du jour, l'apanage des salariés eux-mêmes. Et pourtant, de manière des plus inattendue on retrouve à la rubrique engagements, la même structure, le même contenu corporatiste que celle dédiée aux agents généraux ou Agents Prévoyance et Patrimoine. Étrange...

AXA espère, avec ces principes fondamentaux édictés et présentés comme indolores soumettre ses commerciaux à des principes qui n'ont pas à être les leurs et qui mettent en exergue la journée de 30 heures !!
Force Ouvrière a demandé à la Direction de remballer ses saintes écritures destinées à inculquer aux commerciaux la conscience du devoir pour... 1 000 € par mois.

Le Chiffre du mois... 26 !

Il s'agit en fait d'un chiffre peu glorieux, vraiment peu glorieux puisqu'il s'agit du nombre de **commerciaux licenciés sur le seul mois de Décembre pour la seule région Sud Est**. Pour Force Ouvrière, il s'agit clairement d'un plan social déguisé. Nous avons interpellé le DAG de la région concernée à cette occasion. Celui-ci est resté muet... Terriblement muet. Il aura fallu l'intervention surréaliste de la CGT puis de la la CGC pour éviter au Directeur des Affaires Générales d'apporter des explications à cette situation anormale. Gardienne de la Morale et de l'Ethique, la CFE-CGT de la région Sud Est considère qu'en partie, ces licenciements sont justifiés ! **Du jamais vu !!!!!!!**

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐ Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2013

Inspecteurs : 172 € E.I. : 162 € E.B. : 132 € Retraités : 98 €

NOM ..... **Prénom** .....

Adresse .....

Compagnie : ..... **Réseau :** ..... **Statut :** .....

☎ ..... **Email (personnel)** .....

Fait à ..... **le** .....

Reçu Fiscal OUI ☐ NON ☐ (signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à

Patrice DITTIÈRE ✉ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ